



**DOUANE**

**RIPOST**

# LES DÉPUTÉS S'APPRÊTENT-ILS À DÉMANTELER LA DOUANE ?

« DANS QUELQUES JOURS, LES DÉPUTÉS POURRAIENT VOTER LE PLUS IMPORTANT DÉMANTÈLEMENT DES POUVOIRS DE LA DOUANE DEPUIS DES DÉCENNIES. ET LA PLUPART NE S'EN RENDENT MÊME PAS COMPTE. »  
**LA CFDT DOUANE REFUSE QUE CETTE RÉFORME PASSE DANS L'INDIFFÉRENCE.**

## UNE LOI QUI PARLE DE LA DOUANE, SANS LA DOUANE

Trafic de mortiers d'artifice, trafic de protoxyde d'azote, criminalité organisée, réseaux mafieux transfrontaliers, flux internationaux, contrefaçons... Toutes ces menaces figurent dans le projet de loi RIPOST et toutes relèvent directement des compétences douanières.

Et pourtant, à aucun moment le Gouvernement ne propose de renforcer la Douane.

Au contraire, la loi prévoit dans son article 9 de transférer une partie de nos pouvoirs vers la Police et la Gendarmerie.

**Le Gouvernement reconnaît donc que les missions douanières sont essentielles, mais considère que ce sont d'autres administrations qui doivent désormais les exercer.**

## UNE ERREUR STRATÉGIQUE, ET UN NON-SENS OPÉRATIONNEL

Soyons clairs.

**La CFDT Douane ne remet absolument pas en cause le professionnalisme des policiers et des gendarmes et ne remet pas non plus le bien-fondé d'une loi qui vise à s'attaquer aux trafics en tout genre.**

**Le problème n'est pas là.**

Le problème est que les services du ministère de l'Intérieur sont déjà confrontés à une charge de travail considérable. L'actualité de ces derniers jours l'a malheureusement illustré : des victimes attendent parfois des semaines, voire des mois, pour voir leur plainte traitée, y compris lorsqu'il s'agit de faits extrêmement graves.

Dans ce contexte, qui peut sérieusement croire qu'il est pertinent de leur transférer des missions supplémentaires ? Qui peut croire que l'on renforcera la lutte contre les trafics internationaux en affaiblissant le seul service qui en a fait sa spécialité ? La Douane. Notre Douane

Cette réforme ne renforcera ni la Police. Ni la Gendarmerie. Elle affaiblira simplement la Douane.

**Et au final, c'est l'État qui perdra en efficacité.**

## UNE LOI ÉCRITE POUR LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

RIPOST est une loi écrite par un préfet et pensée pour le ministère de l'Intérieur. À aucun moment les besoins spécifiques de la Douane n'ont véritablement été pris en compte.

Pourtant, lorsqu'il s'agit des frontières, des flux internationaux, des réseaux criminels ou des trafics, la Douane est la première administration concernée.

**Comment peut-on construire une loi sur les trafics internationaux sans renforcer l'administration qui en assure quotidiennement la lutte ?**



Loi RIPOST

RECOURS,

JUIN 2026



[FINANCES.CFDT.FR](https://finances.cfdt.fr)

## DEPUIS DIX ANS, LA MÊME MÉCANIQUE

Ce texte n'arrive pas par hasard. Il s'inscrit dans une succession de décisions qui, année après année, ont progressivement "ghosté" la Douane.

**Depuis une décennie le gouvernement se plante avec la Douane et enchaîne les fausses bonnes idées.**

Nous avons connu :

- Le transfert de nos Missions Fiscales, avec en corollaire une perte sèche pour le Trésor Public,
- La Taxe petit colis désastreuse qui a induit le transfert de toute la chaîne logistique vers le Benelux,
- La baisse continue des effectifs (800 Effectifs de Référence supprimés par le DG),
- Et aujourd'hui, le transfert de nos pouvoirs.

À chaque réforme, on promet au grand public davantage d'efficacité.

À chaque réforme, la Douane recule un peu plus.

À force de retirer ses compétences à une administration, une question finit toujours par se poser : **Veut-on encore d'une véritable Douane en France ?**

## DEUX MOIS DE MOBILISATION

**Voilà maintenant deux mois que la CFDT Douane a pris une décision exceptionnelle : suspendre sa participation aux instances nationales.**

Pourquoi ?

Parce que l'enjeu dépasse aujourd'hui le cadre du dialogue social. Notre priorité est ailleurs. Depuis deux mois, nous rencontrons des députés et des sénateurs. Nous leur expliquons les conséquences de cette réforme. Nous rédigeons des amendements. Nous tentons de convaincre.

Certains parlementaires ont entendu notre message. Ils ont compris qu'on ne lutte pas contre les trafics internationaux en affaiblissant la Douane. Mais nous constatons aussi que **beaucoup se laissent convaincre par le caractère « attrape-tout » de l'article 9**, sans mesurer les conséquences qu'il pourrait avoir à long terme.

La Douane paie aujourd'hui sa discrétion historique. Pendant trop longtemps, elle a obtenu des résultats remarquables sans faire de communication, contrairement aux services du ministre de l'Intérieur qui occupe l'espace médiatique.

**À force de laisser d'autres raconter la sécurité des frontières à notre place, certains parlementaires finissent par croire que la Douane n'est qu'une administration parmi d'autres.**

**C'est précisément cette méconnaissance qui rend aujourd'hui possible l'article 9.**

## ET SI LE PARLEMENT NE NOUS ENTEND PAS ?

**Si les débats parlementaires se concluent comme nous le redoutons, notre dernier recours sera la saisine du Conseil Constitutionnel.** Pour cela, il faut réunir 60 députés ou 60 sénateurs. Nous sommes donc actuellement en contact avec plusieurs d'entre-deux. Dans cette perspective, nous allons leur fournir un recours argumenté pré-rédigé.

Parmi les moyens soulevés figure notamment une contradiction juridique majeure.

**L'article 9 du projet de loi RIPOST confère à la police et à la gendarmerie des pouvoirs de contrôle de même nature que celui de « feu » notre article 60**, mais cette fois pour la recherche et la constatation de toute infraction. Il est donc fort probable que, si cet article était adopté, il **fasse rapidement l'objet d'une Question Prioritaire de Constitutionnalité (QPC) et soit lui aussi déclaré anti-constitutionnel.**

La Douane connaît malheureusement les conséquences d'une telle situation. Après la censure de l'ancien article 60, notre administration a dû engager, pendant plus d'un an, un travail considérable de réécriture de son code et de ses pouvoirs afin de les sécuriser juridiquement.

**C'est une raison supplémentaire pour que la loi RIPOST intègre pleinement la Douane au lieu d'organiser le transfert d'une partie de ses prérogatives.** Renforcer la Douane plutôt que la contourner est la seule solution permettant de garantir la solidité juridique et l'efficacité opérationnelle de ce texte. La CFDT Douane ne rejette pas cette loi par principe ; elle demande simplement que les douaniers y trouvent toute leur place.

Nous ne demandons pas un privilège pour les douaniers. Nous demandons simplement qu'une loi censée lutter contre les trafics internationaux de marchandises s'appuie sur l'administration qui en a fait son métier.

Les parlementaires ont encore le choix. Ils peuvent voter une loi qui organise, une fois de plus, le transfert progressif des compétences de la Douane vers d'autres administrations. Ou ils peuvent faire un choix de bon sens : renforcer la Douane, lui donner les moyens d'agir et reconnaître enfin le rôle essentiel qu'elle joue dans la protection de nos frontières, de notre économie et de nos concitoyens.

**La CFDT Douane continuera à défendre cette vision jusqu'au dernier vote. Et, si nécessaire, devant le Conseil Constitutionnel.**

**NOUS NE VOULONS PAS BLOQUER RIPOST. NOUS VOULONS SAUVER LA DOUANE.**